

Construction bois : « les élus ont un devoir d'exemplarité »

Jean-Paul Martel, directeur d'Inter forêt-bois 42, plaide depuis de nombreuses années en faveur de l'utilisation du bois dans le bâtiment. Interview.

QUEL EST LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DANS LE DÉPARTEMENT ?

Dans la Loire, la filière bois c'est environ 900 entreprises et 9 000 emplois. Des chiffres relativement stables dans le temps. Inter forêt-bois 42, qui est une association de professionnels, rassemble 200 adhérents. Les espaces boisés représentent un tiers de la surface du territoire ligérien, dont 70 % de résineux (sapin, épicéa, pin sylvestre et douglas) qui peuvent servir de bois de construction. Or la rentabilité économique de la filière se trouve dans le bâtiment.

« DANS LA LOIRE, LA FILIÈRE BOIS C'EST ENVIRON 900 ENTREPRISES ET 9 000 EMPLOIS »

C'est le principal débouché et non le bois énergie, comme on a pu le laisser croire.

JUSTEMENT, COMMENT ÉVOLUE L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ?

En France, nous avons une culture de la pierre. Plaider en faveur du bois est un long travail, mais ça progresse. En Rhône-Alpes, 17 % des maisons individuelles construites le sont en bois. C'est particulièrement marqué dans les départements de montagne. Dans la Loire, nous sommes à plus de 10 %. Je constate personnellement que la part du bois dans la construction de bâtiments publics est importante dans notre département. Au début, dans les années 1990, j'essayais de repérer les élus qui avaient des projets de construction pour aller les rencontrer. Aujourd'hui, ce sont eux qui nous appellent. La maîtrise d'ouvrage publique est de plus en plus demandeuse. Mais le lobby du béton est très puissant et dispose de beaucoup plus de moyens que la filière bois. C'est pourquoi je pense que les élus ont un devoir d'exemplarité dans la promotion de l'utilisation du bois dans le bâtiment.



JEAN-PAUL MARTEL :
« EN UTILISANT DU BOIS POUR LA CONSTRUCTION, ON PEUT PERMETTRE À DES ENTREPRISES LOCALES DE TRAVAILLER. »

QUELS SONT VOS ARGUMENTS EN FAVEUR DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ?

En utilisant du bois pour la construction, on peut permettre à des entreprises locales de travailler. Il y a un impact économique sur le territoire. Il y a aussi un argument environnemental : le bois est l'un des matériaux les plus

performants en termes de consommation énergétique. Dans le monde, 76 % des bâtiments passifs sont en bois.

■ **Propos recueillis par Yann Petiteaux**

DE GAUCHE À DROITE :

JEAN-PIERRE BOUJOT, ATELIER 3 A, ARCHITECTE À PÉLUSSIN
ALINE DUVERGER, ATELIER DES VERGERS, ARCHITECTE À SAINT ETIENNE
MARC DELORME, CHARGÉ DE PROJET À IFB 42

JACQUES GRENOT, PRÉSIDENT DES FORESTIERS DE LA LOIRE
JEAN-GABRIEL DUCHAMP, MARTIGNIAT CHARPENTE À FIRMINY, PRÉSIDENT D'IFB 42
JEAN-PAUL FORESTIER, MEUBLES RONDY-FORESTIER À MONTBRISON
MICHEL VALLA, PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ D'IFB 42

ASSIS DE GAUCHE À DROITE

JEAN-FRANÇOIS CHORAIN, SCIERIE CHORAIN À MARLHES
ELODIE THÉVENET, CHARGÉE DE PROJET À IFB 42

MANQUE SUR LA PHOTO :

DIDIER BEZACIER, BEZACIER CHARPENTE AU CERGNE
GILLES BEAL, MENUISERIE BEAL À SAINT PRIEST EN JAREZ
FRANÇOIS PALIARD, EXPERT FORESTIER À MONTBRISON
JEAN GILBERT, CONSEILLER GÉNÉRAL

